

b. *Le résultat principal à atteindre par la communion quotidienne est le triomphe sur la convoitise et la préservation des péchés mortels.*

Il résulte de là que si la communion quotidienne est toujours désirable pour tous les enfants, elle est moralement nécessaire à beaucoup pour conserver la pureté de leur âme, surtout durant la crise de l'adolescence.

3. COOPÉRATION EFFICACE. — Ici, comme pour la pratique de tout bien, les parents ont le devoir de venir en aide à la bonne volonté des enfants. Il ne suffit pas de rendre aux intentions de l'Eglise un hommage platonique ; il faut rendre possible, facile et aimé ce qu'elle demande. Que, dans bien des cas, la communion fréquente des enfants requière des parents eux-mêmes un sacrifice des habitudes ; qu'un lever plus matinal, le changement d'heure du déjeuner, parfois la nécessité d'accompagner les enfants à l'église, ne soient pas en accord avec certaines exigences de la vie mondaine : nul ne le méconnaîtra. Mais est-ce une raison valable pour compromettre le bien des âmes ?

4. EXEMPLE. — La communion n'est pas seulement une pratique bonne pour les enfants. On voit assez combien il serait fâcheux pour eux de se dire : les hommes mûrs s'en passent ! Alors même que des habitudes réglées et des passions calmées par l'âge vous rendraient la communion moins nécessaire, allez fréquemment à la Table Sainte pour encourager les plus jeunes par votre exemple. En ceci, comme en tout, la leçon de la vie est plus éloquente que celle des lèvres.

5. PAS DE ZÈLE EXCESSIF. — S'il faut, en temps opportun, encourager l'enfant et l'exhorter à la communion quotidienne, il ne faut point d'autre part le fatiguer par des avertissements continuels, ni exercer un contrôle odieux. Il serait plus prudent encore de vouloir qu'il communie à tel jour déterminé : ceci dépend de ses dispositions intérieures dont le confesseur seul est juge. On se gardera bien aussi d'exiger pour la réception du sacrement une piété extraordinaire que l'Eglise ne requiert pas, tout en la désirant beaucoup. Elle ne voit même pas dans le péché véniel, fût-il délibéré et habituel, un obstacle à la communion de tous les jours. Il en résulte que priver l'enfant de la communion pour une faute de ce genre serait *un non sens et un abus de pouvoir.*

6. EN VACANCES, — le devoir que nous retraçons ici devient plus rigoureux. Les maîtres ne sont pas là pour encourager la bonne volonté de l'enfant ; la régularité des exercices